

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14 MAI 2025

ID : 056-215600420-20250429-DEL2025\_30-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2025

N°DC-2025-30

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

**Objet : Dénomination des voies desservant le lotissement à créer « Les Vallons de Kerhuel » rue de Kornevec**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le mercredi vingt-trois avril deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Isabelle TAINGUY ; M. Sébastien CHENAIS à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

**Secrétaire de séance** : M. Gilles DRÉANO

Vu l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de nommer officiellement les rues qui desserviront le futur lotissement à créer rue de Kornevec.

L'aménageur en charge de l'opération, Lotissimo, l'a nommé « Les Vallons de Kerhuel ».

Monsieur le Maire propose aux élus de débattre sur une proposition de dénomination à adopter pour les deux voies de circulation.

Après concertation, les élus s'accordent à l'unanimité pour dénommer les voies de circulation desservant le futur lotissement à créer.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **NOMME** les voies desservant le lotissement à créer rue de Kornevec :
  - « Rue des Landes de Lanvaux ».
  - « Impasse du Ruisseau ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER



